Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260902-DEL20260902_54-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
27 août 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12 + 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six,
Le premier du mois de juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, ~~BOCHER Emilie~~, HERNOT Hervé, ~~GOAZIOU Fabienne~~, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, GUERVILLY Alan, ~~MADEC Myriam~~, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : BOCHER Emilie (pouvoir à Claude LE MÉHAUTÉ), GOAZIOU Fabienne (pouvoir à Maëlig TAISSET), MADEC Myriam (pouvoir à Hervé HERNOT)

Secrétaire de séance : HERNOT Hervé

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Finances communales – Fonds de soutien direct de l'AMF aux communes sinistrées

Madame la Maire rappelle que des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France cet été 2026 et ont ravagé près de 115 000 hectares. Ils ont nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Pléguien tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Pléguien contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de **1500 €** à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Madame la Maire propose à l'assemblée d'approuver ce soutien financier, et de l'autoriser à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260902-DEL20260902_54-DE

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de 1500 € au fonds de soutien direct de l'AMF aux communes sinistrées ;**
- **AUTORISE la Maire, ou son représentant, à réaliser toute démarche afférente à ce dossier.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Hervé HERNOT
Secrétaire de séance